SENSIBILISER ASSISTER CONSERVER CONNAÎTRE

2017

Les hydrophytes ou plantes aquatiques

: aspects taxonomiques, patrimoniaux et juridiques

Conservatoire botanique national du Massif central
Nicolas GUILLERME
nicolas.guillerme@cbnmc.fr

Journée technique du 1er juin Macrophytes lacustres

SENSIBILISER

ASSISTER

CONSERVER

CONNAÎTRE

2017

Le Conservatoire botanique national du Massif central

Conservatoire Botanique National

MASSIF CENTRAL

11 Conservatoires botaniques nationaux

agréés par le Ministère de l'écologie
et dont les missions sont définies par décret…

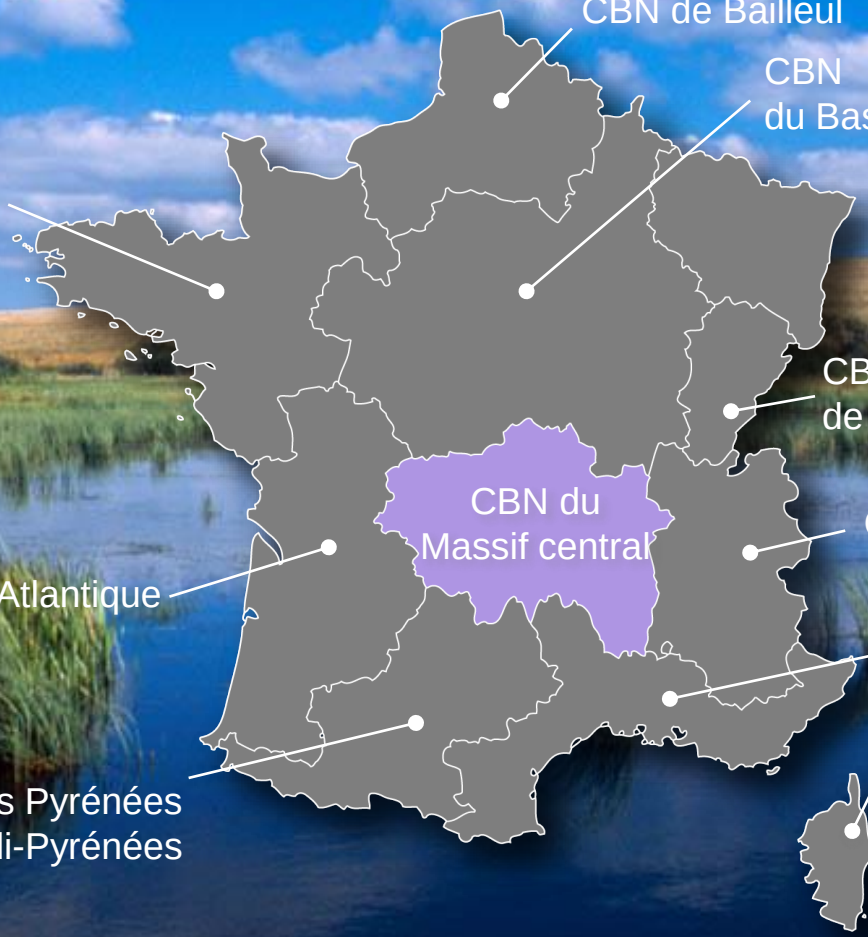

CBN de Mascarin
Île de la Réunion, Mayotte et îles éparses

CB des Antilles françaises
(Projet) Guadeloupe, Martinique

1 territoire d'agrément

10 départements & 3 régions

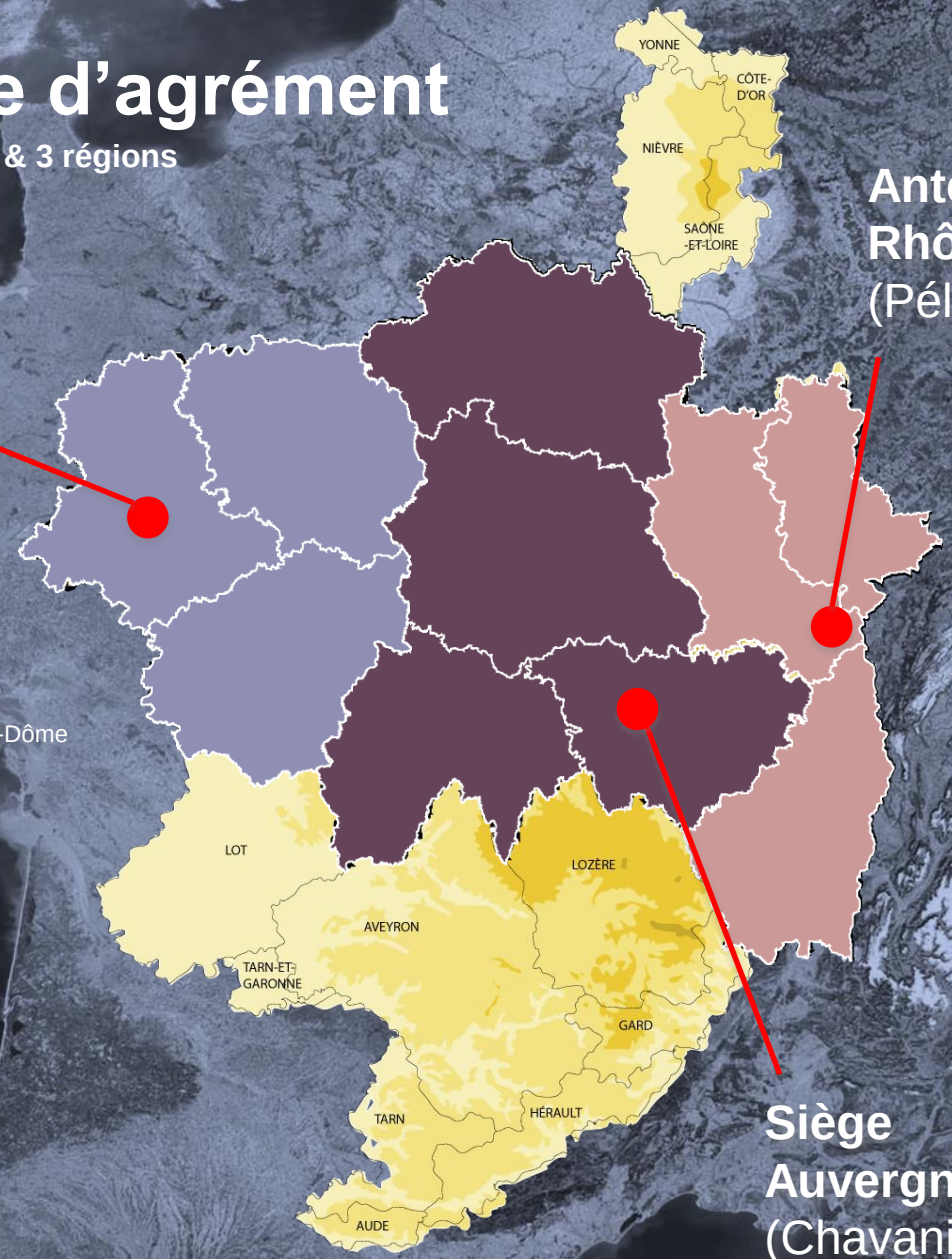

Antenne Rhône-Alpes
(Pélussin)

Antenne Limousin
(Limoges)

Siège Auvergne
(Chavaniac-Lafayette)

3 affectations

SIEGE en AUVERGNE
Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme

ANTENNE LIMOUSIN
Corrèze, Creuse, Haute-Vienne

ANTENNE RHÔNE-ALPES
Ardèche, Loire, Rhône

Conservatoire Botanique National
MASSIF CENTRAL

Syndicat mixte de gestion

Le **Syndicat mixte** pour la création et la gestion
du Conservatoire botanique national du Massif central
est administré par un **comité syndical**
et assisté par un **comité scientifique.**

Présidente : Madeleine Dubois
(Conseil départemental de la Haute-Loire)

Conseil départemental de la Haute-Loire
Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes
Parc naturel régional du Livradois-Forez
Syndicat mixte d'aménagement du Haut-Allier
Communauté de communes du Pays de Paulhaguet

4 missions

Décret du 8 juillet 2004
CBNMC agrément 2010-2015 par arrêté ministériel du 06 juillet 2010

Conserver

les éléments rares et menacés de la flore et des habitats naturels

Connaître

l'état et l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels

Conservatoire Botanique National
MASSIF CENTRAL

Assister

l'État et ses services, les collectivités territoriales en matière de flore sauvage et d'habitats naturels

Sensibiliser

le public à la connaissance et à la préservation de la biodiversité végétale

Sommaire

Définition

Aspects réglementaires et listes rouges

Quelques exemples d’espèces

Les hydrophytes

Définition

Hydro (relatif à l'eau) phytes (Plantes)
Selon Gehu 2006, il s'agit de plantes dont les bourgeons se développent dans l'eau
Selon Raunkiaer 1934, il s'agit de plantes herbacées dont les organes de survie sont immergées

Ils existent de nombreuses familles et encore plus de genres qui relèvent de ces définitions : Lemnacées, Cératophyllacées, Potamogétonacées, Hydrocharitacées, Marsiléacées, Haloragacées, Ruppiacées, Plantaginacées (pour partie), Nymphéacées, Nenyanthacées, Lentibulariacées (pp), Typhacées (pp), Alismatacées (pp), Poacées (pp)...

Exemple : les Lemnacées

Végétations à lentilles

Lemna minor, Petite lentille
Lemna gibba, Lentille gibbeuse
Lemna trisulca, Petite à trois dents
Lemna minuta, Petite minuscule
Spirodela polyrhiza, Lentille à plusieurs racines

Rq : Azolla filiculoides

ARACEAE Juss. (incl. Lemnaceae)

- *Wolffia* = racines absentes, frondes sans nervures, < 1,5 mm long
- *Lemna* = 1 racine par fronde, fronde à 1-3(-5) nervures, ≥ 1,5 mm long
- *Spirodela* = plusieurs racines par fronde, fronde à 7-15 nervures, ≥ 4 mm long

Spirodela polyrhiza (L.) (Spirodèle à plusieurs racines)

Différents types de végétations d'hydrophytes

Végétations à Nénuphar blanc et jaune (*Nuphar lutea* et *Nymphaea alba*)

Végétations à Potamot nageant (*Potamogeton natans*) ou Potamot noueux (*Potamogeton nodosum*) Potamot graminé (*potamogeton gramineus*)

Végétations à Faux nénuphar (*Nymphoides peltata*)

Végétations à Châtaigne d'eau (*Trapa natans*)

Végétation à Renouée amphibie (*Polygonum amphibium*)

Myriophyllum spicatum L. (Myriophylle à épis)

Épis dressés dès le début de la floraison ;

Pétales roses.

© Mady M.

Myriophyllum aquaticum (Vell.) Verdc. (Myriophylle du Brésil)
© Mady M.

La réglementation

- Arrêté du 4 décembre 1990 (J.O 29 janvier 1991) relatif aux espèces végétales protégées en région Rhône-Alpes;

- Arrêté du 20 janvier 1982 (J.O. du 13 mai 1985) modifié par l'arrêté du 23 mai 2013, fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire

Exemple de la Liste rouge régionale

Élaboration de la liste rouge

Etape 1

- **Sélection des taxons à évaluer**

Etape 2

- **Compilation des données disponibles et examen des critères proposés par l'UICN**

Etape 3

- **Attribution des cotations de menace UICN** (RE, CR*, CR, EN, VU, NT, LC + DD)

Etape 4

- **Élaboration de la liste rouge des plantes menacées régionalement**

Liste rouge régionale

Quelques chiffres

5464 taxons cités en Rhône-Alpes :
- 4358 indigènes au sens large (I)
- 146 dont l'indigénat est à confirmer (I?)
- 947 exogènes (E)
- 13 cités par erreur (Absent)
- 306 hybrides

↓

4211 taxons à évaluer

Liste rouge régionale

4.3 millions d'observations floristiques géolocalisées issues des bases de données des 2 CBN + apports divers des membres du groupe régional d'experts.

- Critère A : Réduction des populations → Critère important (mais données souvent non quantifiables)
- Critère B : **Répartition géographique** → Critère prépondérant (données disponibles et quantifiables)
- Critère C : Petite population et en déclin → Critère important (mais données souvent non quantifiables)
- Critère D : **Population très petite ou restreinte** → Critère important (données souvent disponibles)
- Critère E : Probabilité d'extinction en nature → Critère non prioritaire (difficile à évaluer)

Liste rouge régionale

Les 11 catégories de la Liste rouge à une échelle régionale (d'après les Guides UICN 2001 & 2003)

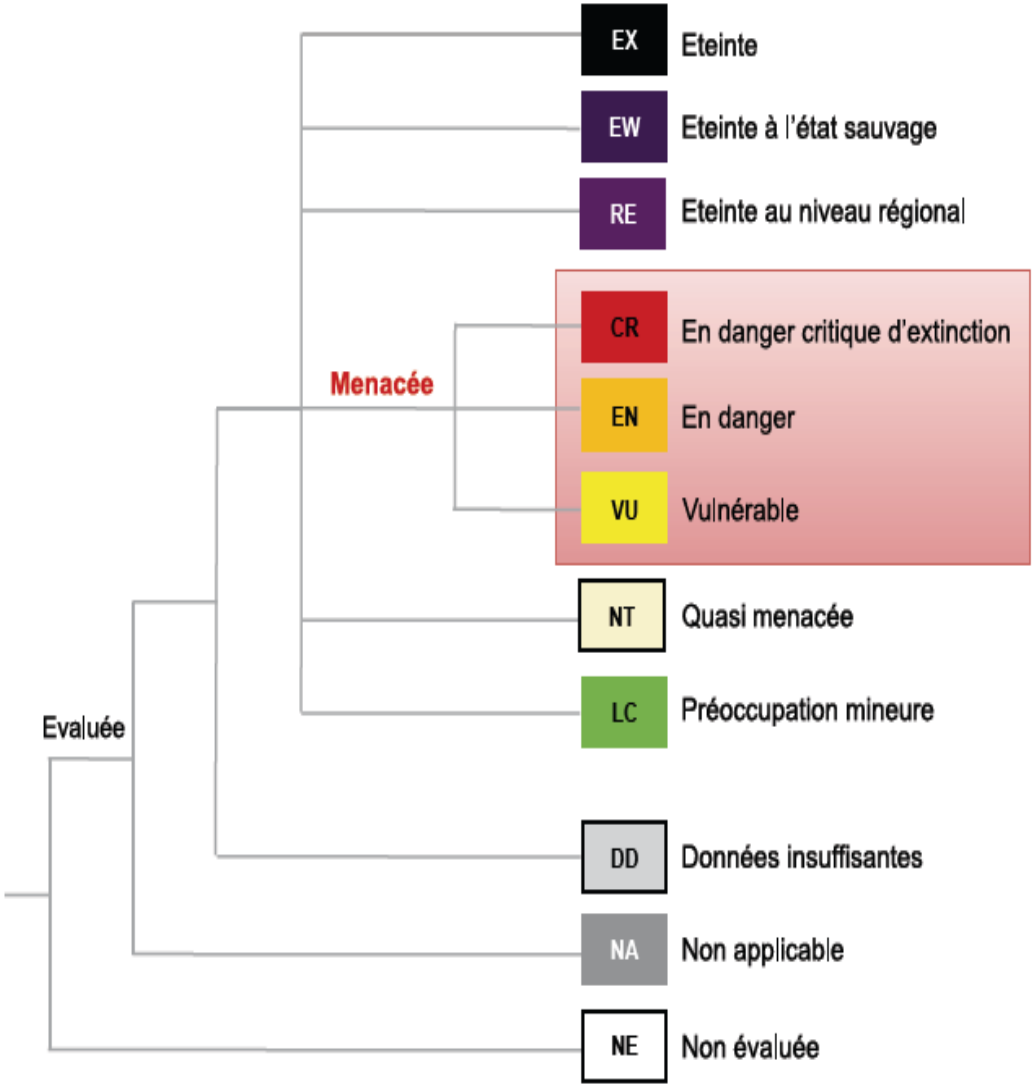

Liste rouge régionale

➢ ***Liste argumentée :***

1 taxon

1 cotation de menace

RE – CR - EN – VU – (NT)

1 liste de critères :

- statut d'indigénat
- nombre de mailles
- critère de cotation
- remarques
- responsabilité régionale
- …

Les résultats de la liste rouge

23 % de la flore rhônalpine évaluée est menacée ou quasi menacée

Parmi les taxons évalués, 17 %, soit 573 taxons, sont menacés (« **CR*** », « **CR** », « **EN** » et « **VU** »). Cette proportion monte à 23 % si l'on ajoute les taxons quasi menacés (« **NT** ») soit un total de 765 taxons. Il est probable que certains taxons cotés actuellement **DD** soient menacés même si le niveau de connaissance les concernant n'est pas suffisant pour apporter des conclusions précises. Ainsi, la proportion de taxons menacés présentée ici est certainement sous-estimée ■

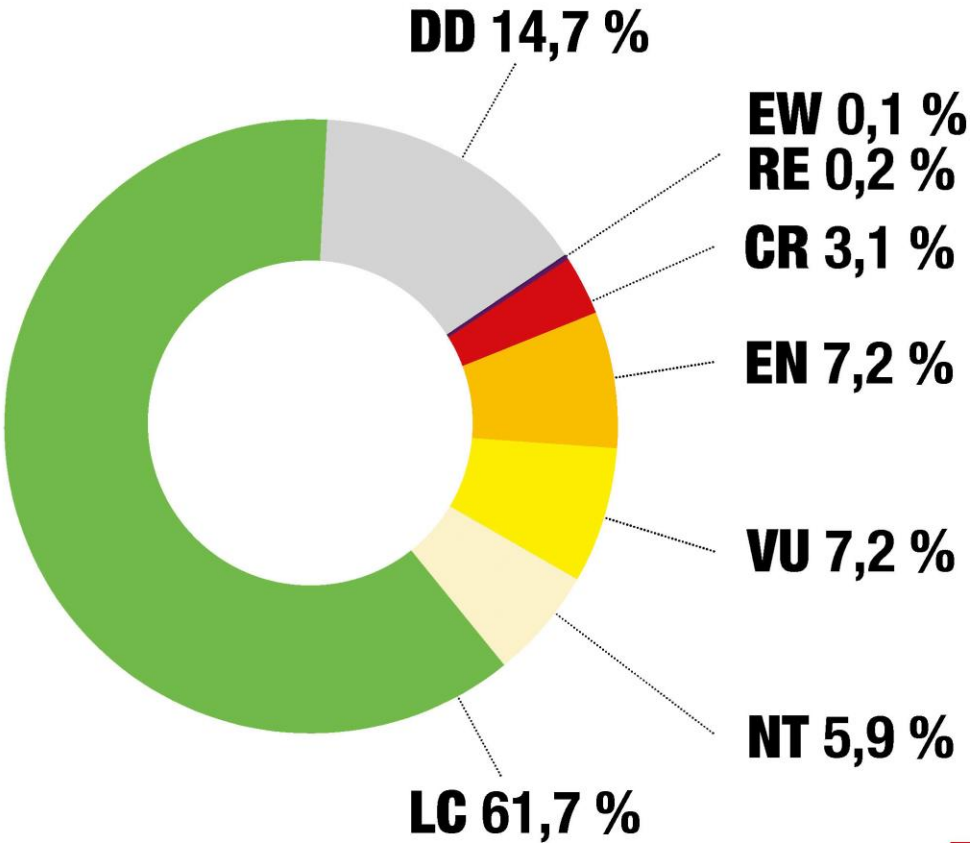

Les résultats de la liste rouge

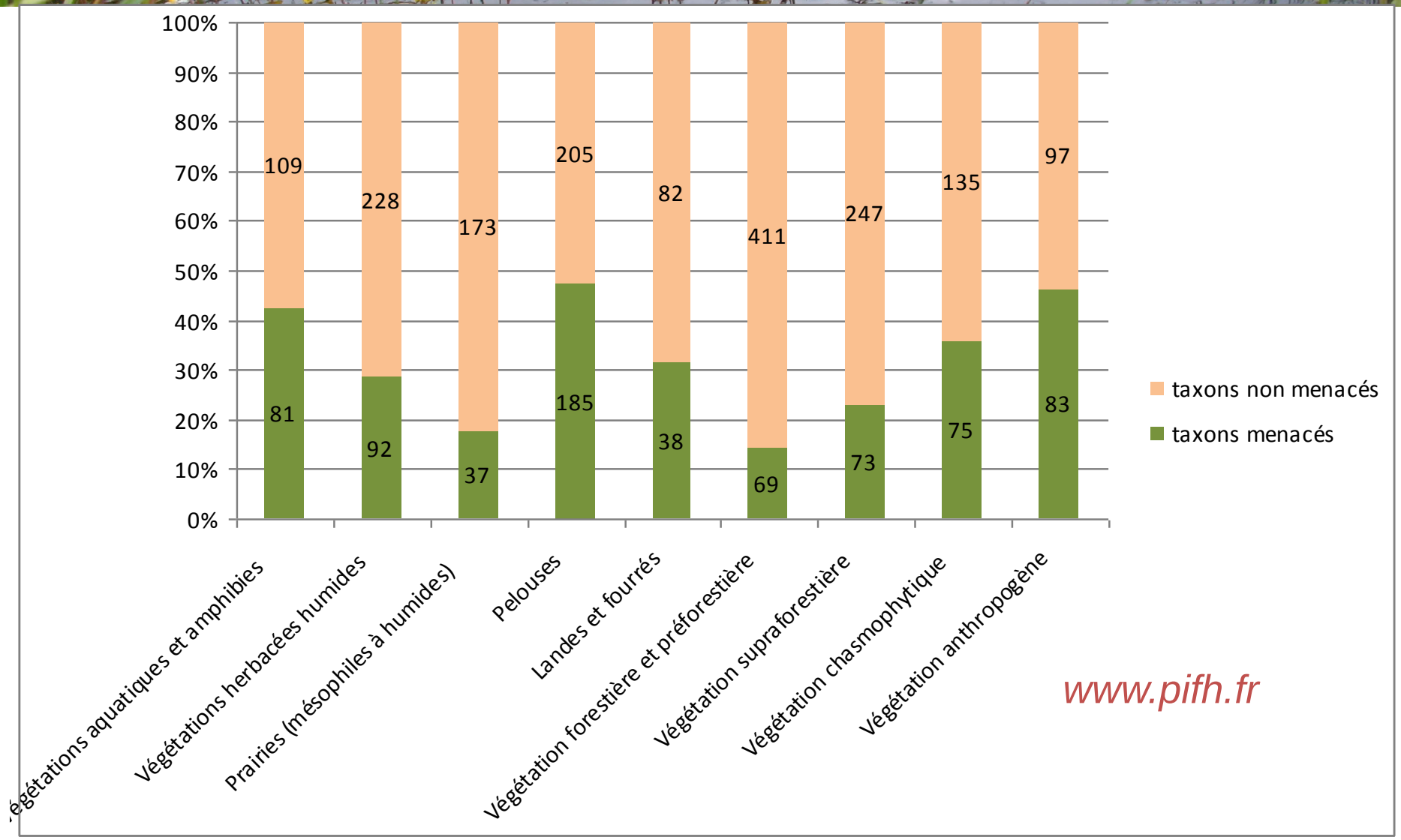

www.pifh.fr

Les Hydrophytes dans la liste rouge régionale

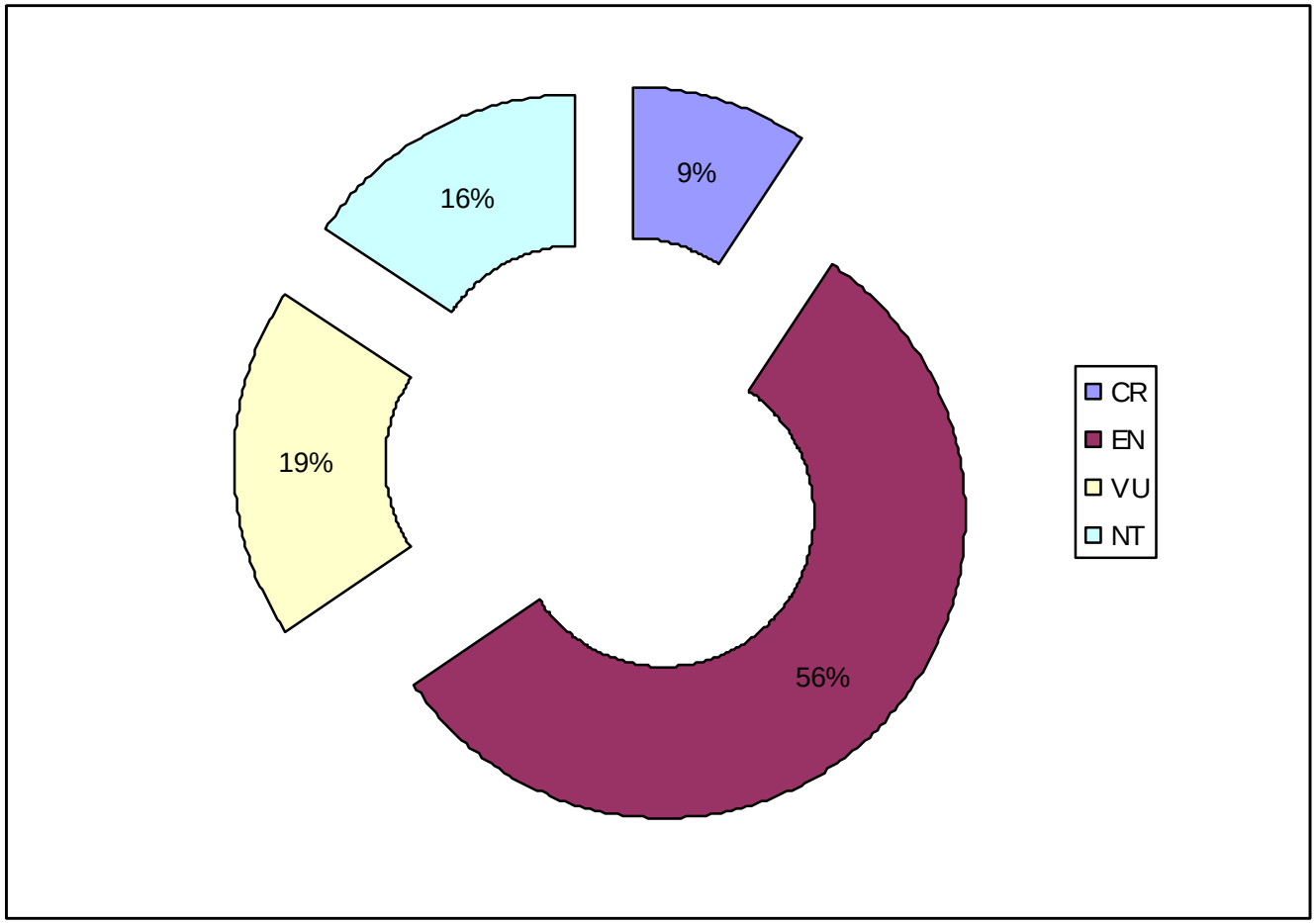

pourcentage d'hydrophytes menacées à quasi-menacées de la liste rouge Rhône-Alpes (total 32 taxons)

Quelques exemples d’espèces

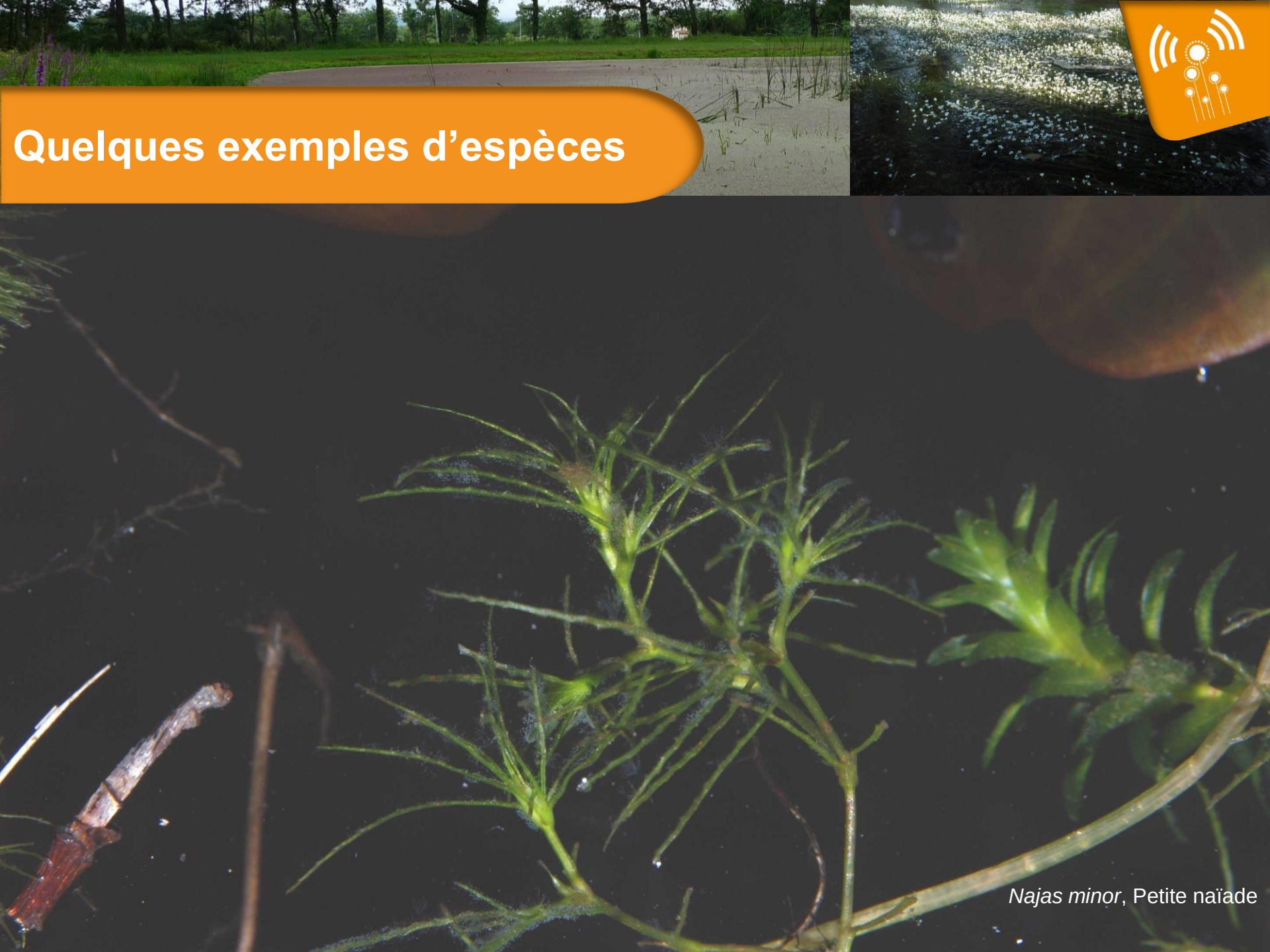

Najas minor, Petite naïade

Najas marina L. subsp. *marina* (Naïade majeure)
© Mady M.

Plante dioïque (ici pied femelle)
Espèce protégée sur le plan régional, LC sur la liste rouge régionale
© Mady M.

Les Utriculaires

Utricularia autralis, Utriculaire australe, NT
Utricularai intermedia Utriculaire intermédiaire, EN
Utricularia minor Petite utriculaire, EN

Potamogeton acutifolius Link (Potamot à feuilles aiguës) Protection régionale et EN

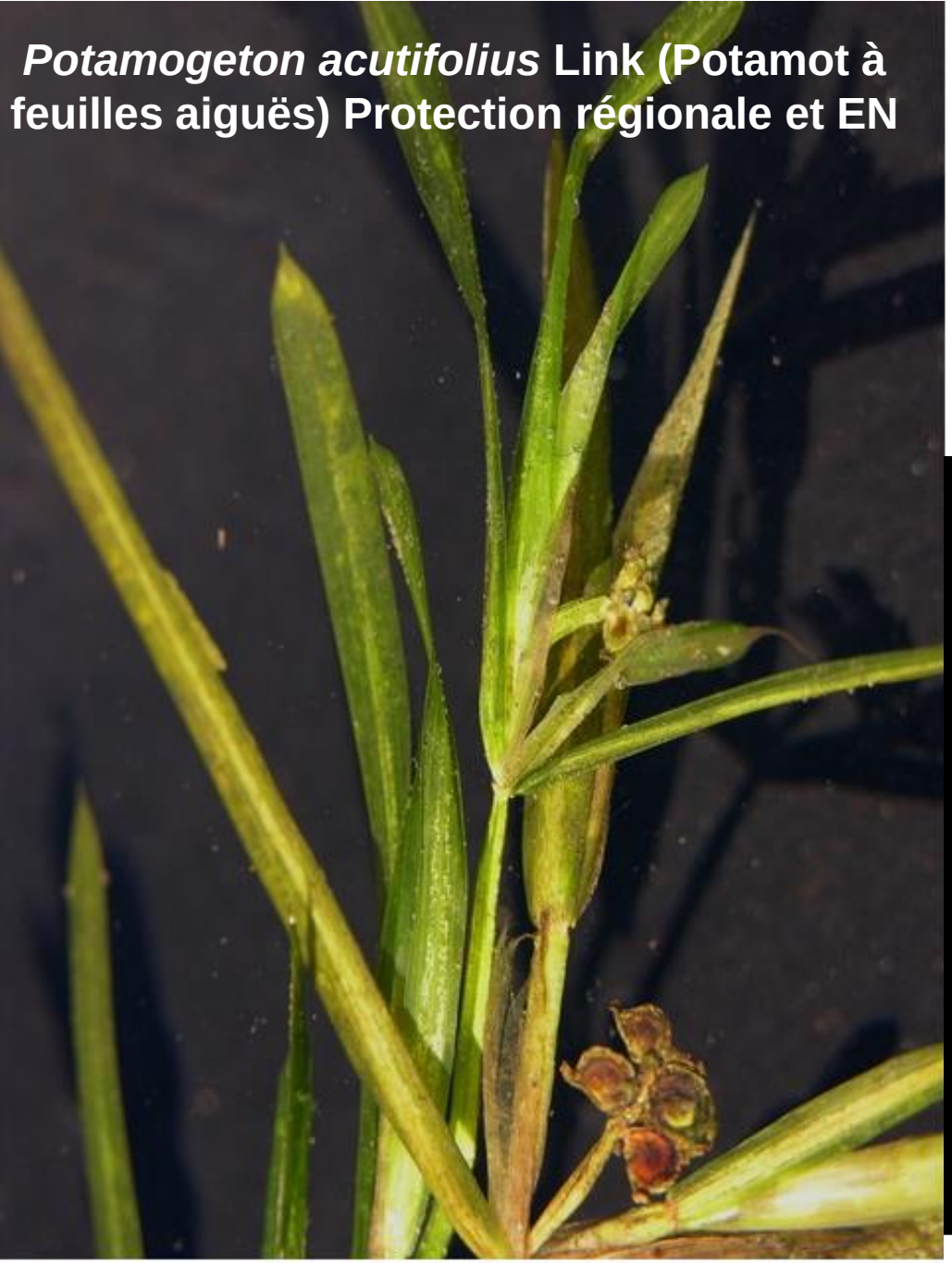

- Tiges fortement comprimées à aplanies ;
- Feuilles avec 1 veine latérale de chaque côté de la nervure principale ;
- Inflorescence à 4-6 fleurs ;
- Fleurs à 1 carpelle ;
- Fruits avec une dent sur la face ventrale.

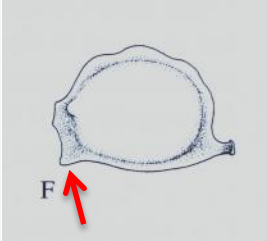

in PRESTON C.D. 1995

Potamogeton acutifolius Photo © Biopix: JC Schou

Potamogeton acutifolius Photo © Biopix: JC Schou

Végétations à Cératophylles

Quelques espèces remarquables des étangs

SENSIBILISER

2017

ASSISTER

CONSERVER

CONNAÎTRE

Merci de votre attention

Conservatoire Botanique National

MASSIF CENTRAL